

déjà force de loi, autrement dit les augmentations consenties le printemps dernier et qui sont maintenant en vigueur, soit à insérer ces augmentations dans la loi sur les pensions. Le ministre a été très franc à cet égard. Quiconque appuie cette mesure en pensant qu'elle augmente les pensions de base aurait dû mieux écouter le ministre, qui en a parlé très franchement à l'étape de la résolution.

M. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre. Il s'agit de savoir comment on en vient à une décision concernant le droit à pension. Si un candidat est accepté dans une des trois armes et rangé dans la catégorie A et si, plus tard il est réformé et rangé dans une catégorie plus basse, la Commission des pensions peut-elle se soustraire à toute responsabilité, sous prétexte que l'affectation qui a amené la réforme existait avant l'enrôlement?

L'hon. M. Brooks: Nous débattons cette question au moment de l'examen du projet de loi. Nous en sommes au stade de la résolution.

Après avoir écouté les observations des honorables députés, je puis dire que j'accueille avec plaisir plusieurs des propositions qu'on a soumises. Nous étudierons soigneusement les nombreux points qui ont été soulevés, et, au moment de l'examen précédant la deuxième lecture du projet de loi j'en parlerai volontiers.

Le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Blackmore: Monsieur le président, avant d'aborder les sujets que je désire développer, j'aimerais demander au ministre de bien vouloir étudier le cas des pompiers canadiens. Il ferait bien, à mon avis, d'examiner le sujet dans son ensemble, trouver combien de pompiers sont partis du Canada pour se rendre outre-mer, où ils sont allés, combien de temps ils sont demeurés outre-mer, quelle était la nature des dangers qu'ils ont courus, quel a été le nombre des victimes parmi eux et s'il y aurait lieu de leur témoigner des égards afin de les récompenser du bon travail qu'ils ont accompli en aidant la Grande-Bretagne pendant la guerre, alors qu'éclataient partout des incendies très difficiles à éteindre.

J'ai écouté avec beaucoup de réflexion et d'attention les discours des divers préopinants. Si j'étais de ceux qui lisent le hansom, j'aurais de la difficulté à me faire une idée d'ensemble de la situation où se trouve le Canada en ce qui concerne les anciens combattants.

J'ai trouvé que le mémoire que la Légion canadienne a présenté dernièrement au premier ministre était à peu près aussi intéressant que tout ce que j'ai lu sur le sujet.

[M. Tucker.]

A mon avis, il serait précieux pour les Canadiens qui lisent le hansom non pas actuellement, mais plus tard et qui pourraient soumettre des questions aux gouvernements subséquents, si nous énumérons les vœux contenus dans ce mémoire. J'aimerais féliciter celui qui a rédigé ce mémoire. On a déjà fait des commentaires sur le ton plutôt réservé et modéré qu'on note dans ce mémoire, ainsi que sur les demandes assez raisonnables qu'il renferme. J'aimerais féliciter l'auteur moi-même. A la page 1, je lis cette déclaration qui, à mon sens, est importante:

Vu cette situation très grave et les tensions mondiales de notre époque, nous recommandons fortement qu'il y ait aucune diminution non motivée dans notre budget de défense. Au contraire, c'est le moment de renouveler et d'accélérer nos efforts.

Tous les honorables députés se rangeront à cet avis, je pense, bien qu'à ma connaissance aucun honorable député n'ait appuyé cette proposition, ni en comité ni à la Chambre. A la page 3 du mémoire, nous lisons ce qui suit:

La Légion canadienne recommande donc que les effectifs et l'équipement de défense du Canada soient maintenus et accrus suivant les exigences et les besoins de l'OTAN et des Nations Unies et nos obligations envers elles; que le Gouvernement ne réduise pas les dépenses de défense sauf dans les cas où la sécurité nationale ne serait pas ainsi compromise; et que le Gouvernement adopte une ligne de conduite dont la première considération soit la pleine utilisation des meilleurs cerveaux du Canada pour la défense par les subventions à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique dans les centres de haut savoir du Canada.

L'hon. M. Brooks: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il me déplaît d'interrompre le député, mais nous étudions le ministère des Affaires des anciens combattants. Le sujet dont il traite n'a rien à voir avec ce ministère, mais relève uniquement de celui de la Défense nationale. C'est probablement la raison pour laquelle aucun des autres députés n'en a parlé cet après-midi.

M. Blackmore: Monsieur le président, je viens de terminer cette partie de mes observations. Mais nous ne saurions trop insister sur cet important problème même si nous ne nous occupons pour le moment que d'affaires des anciens combattants...

L'hon. M. Brooks: Oui, au moment qui convient.

M. Blackmore: Puis-je faire observer,—il ne devrait pas en être besoin,—que nous n'encourageons pas nos jeunes hommes à entrer dans l'armée et à risquer leur vie et leur santé en traitant aussi chichement les militaires qui ont servi leur pays au cours de trois guerres et dont beaucoup presque chaque fois ont reçu un traitement bien loin